

Sujet : Fwd: Re: remontées d'informations liées au coronavirus

De : Mairie d'Aussac-Vadalle <mairie@aussac-vadalle.fr>

Date : 13/03/2020, 09:45

Pour : Gérard Liot <maire@aussac-vadalle.fr>

Monsieur LIOT,

La préfecture me dit que rien n'est interdit pour les rassemblements en dessous de 1000 personnes. Rien pour l'instant jusqu'à 9h42. Elle me dit que peut-être à 9h44, ils auront peut-être d'autres directives. ATTENDONS.

----- Message transféré -----

Sujet : Re: remontées d'informations liées au coronavirus

Date : Thu, 12 Mar 2020 16:40:08 +0100

De : Mairie d'Aussac-Vadalle <mairie@aussac-vadalle.fr>

Pour : PREF16 SIDPC pref-sidpc16 <pref-sidpc16@charente.gouv.fr>

Monsieur, bonjour,

Nous vous signalons l'organisation d'un loto de l'AIPE pour environ 200 personnes organisé ce dimanche 15 mars.

Veuillez trouver les coordonnées de la Présidente Mme RUIZ Laëtitia : 06.50.99.97.65.

Cordialement.

--

Mme ERDOGAN Sabrina

Mairie

61, rue de la République

16560 AUSSAC-VADALLE

Tél : 05.45.20.61.60

Le 11/03/2020 à 15:59, PREF16 SIDPC pref-sidpc16 a écrit :

Mesdames, Messieurs les maires du département,

Vous trouverez ci-joint un courrier de madame la préfète qui concerne les remontées d'informations liées au coronavirus / COVID-19.

Je vous remercie par avance de vos retours respectifs pour tous les évènements susceptibles d'être organisés sur votre territoire d'ici le 15 avril.

Sachant pouvoir compter sur votre diligence.

Le service interministériel de défense et de protection civiles reste, bien évidemment, à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement

Bernard MOUSNIER



M. Bernard MOUSNIER
Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Chef du service interministériel de défense et de protection civiles
portable : 06 33 09 92 75

Préfecture de la Charente
7 - 9 rue de la préfecture - CS 92301
16023 ANGOULEME cedex

Tél: 05 45 69 60 00

Courriel: bernard.mousnier@charente.gouv.fr

Site internet: www.charente.gouv.fr



Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.